

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 583. — Le premier commandement de Dieu, 588. — Bibliographie, 586. — Rome et les pèlerins, 588. — Renseignements, 589. — Cérémonies religieuses, 590. — Examen brillant, 591. — Concessions pour les messes de Requiem, 595. — Chronique religieuse, 595. — Nécrologie, 596. — Itinéraire de la Visite Pastorale de 1900, 597. — Calen lier, 598. — Memento hebdomadaire, 598.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE A RÉCITER PENDANT LE MOIS DE MAI

—

DIVIN Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que le peuple chrétien redouble d'amour et de respect envers les religieux et les défende contre leurs ennemis.

Résolution apostolique: Favoriser de tout notre pouvoir les vocations religieuses.

Le premier commandement de Dieu

(Suite)

—

Après avoir dit ce qu'il faut faire pour aimer Dieu, nous devons dire ce qu'il faut éviter.

D'une manière générale, c'est le péché.

Parmi les péchés, il y en a quelques-uns qui sont plus directement opposés à l'amour de Dieu.

C'est, premièrement, l'*omission des actes de charité*, dans les cas où il y a obligation d'en produire.

C'est, deuxièmement, l'*oubli de Dieu*. Oublier Dieu, c'est ne jamais songer à lui, et vivre comme s'il n'existait pas. Celui qui ne penserait jamais à sa mère serait gravement répréhensible, quand même il ne l'offenserait point. A plus forte raison, l'homme est-il coupable, s'il oublie son Créateur. Aussi, Dieu se plaint-il amèrement, dans l'Écriture, de ceux qui l'oublient : *Vous avez abandonné celui qui vous a faits, oublié celui qui vous a créés.* (Deuter. XXXII, 18.)

C'est enfin la *haine de Dieu*. On pourrait être tenté de croire ce péché impossible. Mais l'Écriture et l'expérience nous en attestent également l'existence. Dans l'Évangile, Jésus-Christ le reproche aux Juifs : *Ils me haïssent, disait-il, moi et mon Père.* (Joan. xv, 24.) D'autre part, il se rencontre des pécheurs endurcis qui, ne pouvant nier Dieu, le maudissent à cause de sa justice et ses menaces, et désirent qu'il n'existe pas. Voilà la haine de Dieu. C'est le péché le plus affreux que l'on puisse commettre.

L'amour envers le prochain doit être *surnaturel dans son motif*.

Il y a plusieurs manières d'aimer les hommes. On peut les aimer *pour soi*, parce qu'on trouve en eux plaisir ou profit. On peut les aimer *pour eux*, parce qu'ils ont des besoins, et qu'on est instinctivement porté à les secourir. Enfin, on peut les aimer *pour Dieu*, c'est-à-dire en vue d'être agréable à Dieu. C'est à ce dernier amour que Dieu nous oblige, quand il nous fait un devoir de la charité.

Aimer le prochain pour Dieu, c'est l'aimer d'abord parce qu'il est la créature de Dieu.

Aimer le prochain pour Dieu, c'est l'aimer aussi parce qu'il est l'image de Dieu.

Aimer le prochain pour Dieu, c'est l'aimer encore parce qu'il est aimé de Dieu.

Enfin, aimer le prochain pour Dieu, c'est l'aimer parce que Dieu l'ordonne. Déjà, dans l'Ancien Testament, ce commandement était joint à celui de l'amour de Dieu. Jésus-Christ l'a promulgué de nouveau avec une énergie toute particulière. *Mon*

précepte à moi, disait-il, c'est que vous vous aimiez les uns les autres. Aimez-vous mutuellement comme je vous ai aimés moi-même. (Joan XIII.) Nous devons donc aimer notre prochain pour obéir à Dieu qui nous l'ordonne, et qui a le droit de nous l'ordonner.

Qui faut-il entendre par le prochain ?

Tout homme est notre prochain. Si la charité est surnaturelle dans son motif, il faut bien qu'elle soit universelle dans son objet et embrasse tous les hommes. Cherchez sur la terre un seul homme qui ne soit pas la créature de Dieu, l'image de Dieu, le prix du sang d'un Dieu, que Dieu vous dispense d'aimer : cet homme-là, il vous serait permis de ne pas l'aimer vous-même. Mais où le trouverez-vous ?

Si nous pouvions être dispensés d'aimer quelqu'un, ce seraient les étrangers et les ennemis. Mais étrangers et ennemis ne possèdent-ils pas tous les titres que nous venons d'énumérer ? Jésus-Christ a d'ailleurs pris soin de nous rappeler qu'il faut les aimer aussi. Quand il vint sur la terre, les Juifs ne considéraient comme leur prochain que leurs seuls concitoyens. Par la parabole du bon Samaritain, il leur apprit, à eux et à tous les hommes, que l'étranger fait partie du prochain. Quant à l'amour des ennemis, il ne le proposa point comme un conseil de perfection, mais l'imposa comme un ordre rigoureux. *Aimez vos ennemis, disait-il ; faites du bien à ceux qui vous haïssent ; priez pour ceux qui vous persécutent, afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste, lequel fait lever son soleil sur les bons et les méchants, tomber la pluie sur les justes et les injustes.* (Matth. v. 44.)

Bien que notre charité doive être universelle, elle doit aussi être ordonnée. Représentez-vous un foyer embrasé, autour duquel seraient tracés plusieurs cercles concentriques. Plus ils sont loin du centre, plus les cercles s'agrandissent, mais moins aussi ils ressentent l'action de la flamme. Vous avez là une image exacte de l'ordre qui doit régner dans notre charité. Suivant qu'ils nous touchent de plus ou moins près, les hommes forment pour ainsi dire autour de nous plusieurs cercles concentriques. La flamme de notre amour doit se faire sentir plus vivement aux cercles les plus rapprochés.

L'application de ce principe est facile à faire. Personne ne nous étant plus proche que nous-mêmes, nous devons nous aimer

avant tous les autres. Comme dit un proverbe, *charité bien ordonnée commence par soi*. Jésus-Christ nous a enseigné la même chose, quand il a fait de l'amour de soi la mesure de l'amour qu'il faut avoir pour les autres. *Aimez votre prochain*, dit-il, *comme vous-mêmes*. Après nous, les personnes qui nous touchent de plus près sont celles qui nous sont unies par les liens du sang: nous devons donc les aimer plus que le reste des hommes. Parmi ces derniers, notre charité établira encore des degrés. Nous devons, par exemple, préférer nos compatriotes aux étrangers et les chrétiens aux infidèles, etc.

Ordonner ainsi sa charité, ce n'est point la restreindre; c'est même le seul moyen de la rendre vraiment universelle.

(à suivre)

Bibliographie

Disputationes Theologicæ seu Commentaria in Summam Theologicam D. Thomæ, par le docteur PAQUET.— Québec. Librairie Demers. 4 volumes.— La Science Théologique n'est pas près de s'éteindre au Canada, surtout depuis le jour où le Cardinal Taschereau imposa aux étudiants et aux professeurs de l'Université Laval de n'avoir d'autre livre classique que la *Somme Théologique* de saint Thomas. Parmi les professeurs de cette Université brille le Docteur Paquet qui, depuis plusieurs années, publie un commentaire Théologique selon l'esprit du Docteur Angélique. 4 volumes ont paru et permettent d'apprécier hautement l'œuvre du savant professeur. Le premier traité a pour titre: *De Creatione*. Le deuxième: *De Deo uno et trino*. Le troisième: *De Reparatione post lapsum per gratiam et virtutes*. Le quatrième: *De Incarnatione*.

Deux autres volumes qui paraîtront plus tard seront consacrés aux *Sacrements* et aux *Fins dernières*.

Voici le plan de l'auteur. Il prend chaque question de la *Somme*, et souvent chaque article, et les entoure de la triple lumière de l'Écriture, de la Tradition et de la Raison. Il a soin de laisser de côté les détails qui conviennent moins à notre époque. Mais en revanche, il y ajoute tout ce que de nouvelles erreurs ont nécessité de réfutations, comme tout ce que les découvertes scientifiques de tout ordre ont apporté de lumière.

Quant au style, il est élégant, mais concis, sans développement oratoire, toujours clair et facile.

Il n'entre pas dans le cadre de cette *revue* de faire une analyse approfondie de cet ouvrage, et de prouver sa haute valeur. Mais nous pouvons dire que c'est un des ouvrages les plus achevés que nous ayons rencontrés, et des plus dignes d'être mis entre les mains des étudiants. Dieu veuille que, même en France, il remplace tant de pauvres petits manuels maintenus et conservés par la routine, et chéris par l'ignorance! Ça et là des questions graves touchant à la question sociale sont élucidées par l'auteur, et ici nous sommes en plein dans les choses de notre ressort.

Dans l'état d'innocence, aurait-on connu la division des biens en propriété privée? L'auteur répond: "Probabilibus non fuisse, saltem necessario et quoad immobilia." Et il le prouve par certains textes des Pères, par les arguments que saint Thomas apporte pour légitimer la propriété, et qui tous supposent le péché originel; enfin par la raison qui dit qu'en soi, et absolument parlant, la communauté des biens sous l'autorité des chefs, entretient la charité, détache l'esprit des soucis matériels; et il cite le mot de saint Thomas: "In statu innocentiae fuissent voluntates hominum sic ordinatae, quod absque omni periculo discordiae communiter uti fuissent, secundum quod unicuique eorum competeret, rebus quae eorum dominio subdebantur; cum hoc etiam modo apud multos bonos viros observetur." Avis à ceux qui pour défendre la propriété emploient parfois de si étranges arguments!

Dans l'état d'innocence, l'égalité aurait-elle régné parmi les hommes? Non, répond le savant professeur. "Ordo est parium, dispariumque rerum." L'homme, d'ailleurs étant libre, aurait appliqué plus ou moins son esprit au vrai ou au bien: d'où des inégalités nécessaires dans la justice et dans la science. Les uns eussent été aussi plus robustes de corps, plus grands, plus beaux.

Dans l'état d'innocence, y aurait-il eu "domaine de l'homme sur l'homme?" Domaine "Per modum proprietatis," non, répond l'auteur; toute servitude, *etiam quae proprie famulatu dicitur*, eût été inconnue. Mais domaine de gouvernement, oui dans l'ordre domestique, civil et religieux; et cela à cause de la sociabilité de l'homme, comme à cause des divers degrés de science et de justice qui auraient existé parmi eux. Il faut noter

cependant que ce pouvoir de domination "ad pauciores usus extenderetur quam in præsentì conditione."

Nous ne pouvons prolonger cette analyse de ce savant commentaire, mais encore une fois, nous le signalons à l'attention des professeurs de Théologie et de leurs meilleurs élèves.

(Reproduit de la *Démocratie chrétienne*.)

Rome et les pèlerins

Sont venus à Rome depuis l'ouverture de la Porte-Sainte :

Le 22 décembre 1899, à l'occasion de l'ouverture de la Porte-Sainte, 3,500 pèlerins. Le 15 janvier, le pèlerinage ligure, 1,500; le 29 janvier, le pèlerinage de Vercelli, 3,500; le 12 février, premier pèlerinage lombard et second piémontais, 4,000; le 19 février, troisième pèlerinage piémontais, celui des Abruzzes et de l'Apulie, 8,000; le 1er mars, le pèlerinage de Trente et de Trieste, 1,800; le 5 mars, le pèlerinage de Montefiascone, 1,800; le 13 mars, le pèlerinage vénitien, 2,500; ensuite, à noter: les pèlerinages de Marseilles, Le Mans, Autun, Salzbourg, grec-ruthène, slave, allemand et de la Croatie, soit 3,400; ce qui donne une totalité de 30,600.

Trente mille six cents pèlerins sont donc allés à Rome, en moins de trois mois, malgré les rigueurs d'une saison exceptionnelle, et malgré l'épidémie d'influenza qui a sévi.

Un grand nombre de catholiques de l'Italie et de l'étranger sont attendus, par petits groupes, pendant la semaine sainte.

Le quatrième pèlerinage piémontais arrivera à Rome, le mardi 17 avril, venant des diocèses de Cuneo, Mondovi, Bastia, Ceva et des environs de Turin.

Le 21 avril, arrivera à Rome un pèlerinage autrichien d'environ 300 personnes. Il sera composé en grande partie de membres de la noblesse autrichienne, et dirigé par M. le comte de Lippek.

Pour le 22 avril, on annonce le pèlerinage bohême, d'environ 500 personnes.

Le pèlerinage de Goritz est attendu pour le 22 avril, sous la conduite de Mgr Alpi, de Goritz. Il sera composé de plus de 600 pèlerins, y compris ceux de Libiana.

Le 26 avril, arrivera un second pèlerinage autrichien, venant directement de Vienne. Il comptera environ 400 personnes, et

sera conduit par M. le docteur Herdegen et les comtes Clary et Aldringen.

Le pèlerinage de l'association catholique allemande viendra le 3 mai, et comprendra environ 400 personnes, entre autres le prince Lowenstein, et plusieurs députés du *Reischstag* allemand sous la conduite du Rév. Worthmann de Fribourg-Baden.

Le 5 mai arrivera le pèlerinage bavarois, dirigé par Mgr Baumgarten, de Munich. Environ 500 pèlerins le composent.

Le même jour, viendra le pèlerinage polonais venant de Posen Gnesen, et composé de près de 300 personnes.

Le 7 mai arriveront 550 pèlerins d'Alsace-Lorraine, ayant à leur tête Mgr Kieffer, de Strasbourg, et M. Kelaren, etc.,

Le pèlerinage du diocèse de Cambrai aura lieu en mai.

Renseignements

(Suite)

CINQUIÈME PLAIE

Une peste très dangereuse. Dans le Delta, les champs sont si remplis d'animaux domestiques, que nulle part au monde, on n'en peut voir un plus grand nombre. La plaie qui les frappait devait donc être une perte considérable pour leurs possesseurs.

Ce n'est que par un miracle évident que Moïse peut annoncer cette épidémie pour le lendemain.

SIXIÈME PLAIE

Sur les hommes et les bêtes. La peste précédente n'avait atteint que les animaux; cette fois, Dieu frappe les Egyptiens eux-mêmes. Ce châtement dut d'autant plus imprimer une terreur salutaire qu'il n'est pas très commun dans la vallée du Nil. Sans doute, l'inondation du fleuve transforma le pays, pendant trois mois entiers en un vaste marécage; mais les émanations des eaux stagnantes, si meurtrières en d'autres pays, le sont beaucoup moins en Egypte, car elles sont rapidement emportées par les vents, dont les courants ne trouvent pour les arrêter aucun obstacle, pas même la moindre montagne. La peste (car il est probable que la sixième plaie fut une espèce de peste) est donc relativement rare en Egypte, bien qu'elle n'y soit pas sans exemple.

Moïse la jeta çà et là vers le ciel. Cette manière de produire la peste est évidemment miraculeuse. (à suivre)

Cérémonie Religieuse
A L'HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR

Jeudi matin, le 26 avril, à l'hôpital du Sacré-Cœur, a eu lieu une cérémonie qui n'est pas nouvelle, mais qui laisse toujours un souvenir profond et durable dans l'âme de ceux qui s'en trouvent les témoins privilégiés.

Trois novices de la communauté y prononçaient leurs derniers vœux, et entraient, pour ne plus en sortir, dans la solitude du cloître.

C'étaient Melles Marie-Louise Moisan, dite Sœur Marie des Sept-Douleurs, de Saint-Roch de Québec; Marie Elise Fortin, dite Sœur Ste Julienne, de la paroisse de Saint-Urbain de Charlevoix, et Marie Caroline Boucher, dite Sœur St André, de Saint-Henri de Lévis.

La première est Sœur de Chœur. C'est la nièce du Révérend M. Plamondon, le regretté curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Les deux autres sont Sœurs converses.

S. G. Mgr L. N. Bégin a bien voulu présider à cette profession religieuse. L'archevêque était assisté des Révérends MM. Cloutier, aumônier, et F-X. Tessier-Laplante, curé de Notre-Dame de la Garde.

Pendant la messe et durant la cérémonie touchante qui l'a suivie, les chants les plus beaux et les plus variés se firent entendre.

La petite et trop étroite chapelle débordait de parents et amis des nouvelles professes.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Arsène Roy, vicaire à la Basilique.

Chez les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie

Le 26 avril, une cérémonie de vêtue, présidée par le Rév. P. Frédéric, C. F. M., avait lieu au Monastère des Sœurs Franciscaines.

Les nouvelles novices étaient : Melles Albina Jodoin, de Sainte-Madeleine, en religion Sr Marie de St Clet ; Anna Fortin de Saint-Henri, en religion Sr Marie de St Marc ; Noëlia Collette de Saint-Roch de Richelieu, Sr Marie del Presepio, (de la Crèche) ; Léopoldine Trudeau de Henryville, Sr Marie de Notre-Dame du Saint Sacrement ; Maria Daigneault de Montréal, Sr Marie-Aglæe de l'Eucharistie ; Philomène Robitaille de Lorette, Sr Marie-Gilberta de Notre-Dame du Bon-Conseil ; Alice Leblanc de Saint-Philippe, comté de Laprairie, Sr Marie-Exupérance de Jésus.

Examen brillant

—
AU

COURS COMMERCIAL DU COLLÈGE DE LÉVIS.

—

Cet examen a eu lieu le 25 d'avril, sous la haute présidence de sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec, assisté du professeur du cours commercial, M. l'abbé H. Roger et de MM. H. Edmond Dupré, maire de Lévis, J. E. Mercier, conseiller de la ville de Lévis, J.-B. Letellier, commerçant de Québec, Lavoie, inspecteur de la Banque Nationale, Ledroit, de la maison Ledroit et frère, Robert Carrier, commerçant de Lévis, et Vien, inspecteur d'écoles.

A 3 hrs. les fonctions épiscopales l'appelant ailleurs, Sa Grandeur Mgr Bégin dut laisser la salle et son Honneur le maire H. Dupré le remplaça à la présidence.

Des invitations spéciales avaient été adressées aux principaux commerçants et citoyens des villes de Québec et de Lévis, mais beaucoup d'entre eux n'ont pu répondre à l'appel, à cause de leurs nombreuses occupations.

Le cours commercial du Collège de Lévis est donné par un prêtre dont les talents, le zèle et le dévouement marchent à l'égal de la force et l'élan de sa jeunesse, c'est à-dire qu'il est dévoué corps âme à l'œuvre qui lui a été confiée.

Aussi, disons-le tout de suite, le résultat de l'examen est une belle récompense pour ses supérieurs qui ont mis en lui, toute leur confiance. Ce jeune prêtre est le Rvd M. H. Roger. Il a été élevé à la dignité du sacerdoce, il y a trois ans, et mis à la tête du cours commercial il y a un an.

Ajoutons que M. l'abbé Roger est un enfant de Lévis, où son père a résidé pendant un très grand nombre d'années.

Le cours commercial que dirige M. l'abbé Roger est fréquenté par quatorze élèves dont un pendant le cours de l'année a trouvé de l'emploi à la " People's Bank of Halifax. "

La semaine dernière, un examen par écrit a eu lieu ; il roulait sur dix-sept matières différentes, savoir :

- 1o Droit commercial.
- 2o Tenue des livres.
- 3o Banquerie.
- 4o Sténographie française.
- 5o Sténographie anglaise.
- 6o Dictée française.
- 7o Dictée anglaise.
- 8o Correspondance en français.
- 9o Correspondance en anglais.
- 10o Clavigraphie.
- 11o Traduction de l'anglais en français.
- 12o Traduction du français en anglais.
- 13o Prix de revient.
- 14o Entrée en douane.
- 15o Algèbre.
- 16o Mesurage.
- 17o Arithmétique.

Le résultat de l'examen par écrit a été très satisfaisant.

En sténographie française, les élèves ont écrit 60 mots à la minute, et 35 en sténographie anglaise.

Quant à la tenue des Livres, tous les systèmes modernes sont enseignés, dont notamment celui de Goodwin, Six Cullium Journal, etc.

Pendant l'année, les élèves ont fait trente " set " de Tenue des Livres ; ils ont aussi eu deux mois de pratique en classe, en affaires.

On entend par " set " au cours pratique, une maison commerciale que les élèves sont supposés tenir, par exemple, une manufacture de chaussures, une scierie, ventes à commission, etc.

Pour la banquerie, on a adopté le système de la People's Bank of Halifax.

M. le professeur Roger dispose de tous les livres voulus et de tous les blancs nécessaires pour le commerçant, de sorte que, pour

nous servir des paroles mêmes des examinateurs, il ne saurait avoir de système plus complet.

La banque du Collège porte le nom de "Levis College Bank"; elle dispose d'un capital de \$80,000 déposées dans sa caisse. Inutile d'ajouter que cet argent n'a eurs légal qu'entre les élèves du cours commercial.

Ce fut un examen oral qui a eu lieu hier, l'examen par écrit ayant eu lieu la semaine dernière, comme nous l'avons déjà dit.

Mgr Bégin a examiné les élèves pour la sténographie française, et M. le maire Dupré pour la sténographie anglaise.

Tous les élèves, après avoir écrit sous la dictée, ont lu à première vue, leurs notes sténographiques. M. Dupré a aussi fait subir aux élèves un interrogatoire sur la correspondance commerciale, et M. I. N. Lecours, procureur du collège, les a interrogés en français, sur la même matière, à la demande de M. Dupré.

Après ces interrogatoires, M. l'abbé Roger a expliqué son système de banquerie en français et en anglais.

A la fin de son discours, M. Roger invita Mgr Bégin et MM. les examinateurs à jeter un coup d'œil sur les opérations commerciales tenues par ses élèves dans leurs cahiers de banquerie.

Cet examen donna lieu à une approbation générale.

M. Lavoie, le distingué banquier de Québec, fut ensuite invité à questionner les élèves. Il leur posa quatre questions ayant trait aux opérations qui se font chaque jour. Ce furent des questions journalières pratiques, très difficiles.

M. Raoul Fortin répondit aux questions avec une habileté et un sang-froid étonnants. Aussi, M. Lavoie se déclara-t-il entièrement satisfait; il ne voulut pas s'assurer davantage des capacités des élèves, dont il était pleinement convaincu.

M. l'abbé Roger, le professeur, interrogea les élèves sur le prix de revient et pria ensuite M. Letellier de continuer l'examen en cette matière.

Ce dernier posa le problème suivant :

Faites le prix de revient de 100 caisses de gin, avec 6 mois d'intérêt à 7 p. c. sur la marchandise et les autres déboursés et 4 mois sur les droits; prix coûtant du gin 5 shellings et un 1 denier par caisse. Condition du paiement, 3 mois de la date du connaissance.

Calculez 20 jours de traversée. Le fret est de 15 shellings

par 40 pieds cubes, et une caisse donne 1 1/5 pied cube ; le quaiage est 1/2 centin par caisse ; droit du Havre 10 cts pour les 100 caisses, charroyage 20 caisses par voyage, et 20 cts. par voyage ; main-d'œuvre pour les placer dans la douane, 3 heures, 3/4 à 15 cts de l'heure.

Les droits se montent à \$ 405 pour les 100 caisses.

Caleulez votre sterling à 10 p. c. pour le fret et 9 1/2 pour le gin.

Quel est le prix d'une caisse ?

A ce problème tous les élèves ont répondu parfaitement bien à ce point que les examinateurs les ont applaudis.

MM. Dupré et Mercier ont examiné les élèves sur la Tenue des Livres.

Après qu'ils leur eussent posé quelques questions auxquelles les élèves répondirent correctement, les examinateurs se déclarèrent satisfaits.

M. Ledroit leur a ensuite fait faire une sortie de marchandises d'un entrepôt.

Après cette épreuve qui fut subie avec succès, il restait encore beaucoup de matières pour les examinateurs, mais ceux-ci se déclarèrent satisfaits, et l'examen fut terminé.

Mgr Bégin, avant de laisser la séance, fit une allocution où il remercia MM. les examinateurs, et félicita les élèves.

M. le maire Dupré a prononcé un discours très bien pensé où il fit l'éloge du professeur, le Révd. M. Roger ; il eut aussi une parole très encourageante pour les élèves qu'il félicita de leurs beaux et incontestables succès.

Le Révd. M. E. Carrier a clos la cérémonie par un discours de remerciements.

Les examinateurs furent ensuite invités au réfectoire, où un goûter leur fut servi.

Voici les noms des élèves du cours commercial :

MM. 1o Pierre Armand, de Rimouski.

2o Brunelle Fred, Ludlow Mass.

3o Simard Philéas, Thetford Mines.

4o Légaré Georges, Saint-Joseph de Beauce.

5o Fortier Raoul, Sainte-Anne de Beaupré.

6o Kromstroms Em, de Lévis.

7o Gellely Aurel, de Lévis.

8o Pelletier Barthélemy, de Kamouraska.

90 Doran Hughes, de Saint-Joseph de la Beauce.

100 Simpson Eudore, de Lévis.

110 Bégin Hector, de Saint-Romuald.

120 Laurin Jos, de Lorette.

130 Healey Alf., Graniteville, Vermont, E. U.

Ont obtenu leur diplôme avec grande distinction :

MM. Brunelle Fred, Pierre Armand, Légaré Georges, Simard Philéas, Fortin Raoul, Simpson Eudore.

Ont obtenu leur diplôme avec distinction :

MM. Laurin Jos., Kromstrom Emile, Doran Hughes.

Ont obtenu un diplôme :

MM. 1o Pelletier Barthélemy.

2o Bégin Hector.

3o Healey Alfred.

4o Galley Aurèle.

Tous les élèves ont reçu le diplôme de sténographie anglaise et française.

Concessions pour les messes de Requiem

Le décret du 19 mai 1896, *Aucto*, concède deux précieuses faveurs :

1o De dire, toujours dans les oratoires funéraires, *avec l'approbation de l'Ordinaire*, la messe de *Requiem*, à l'exception des fêtes de 1^{ère} et de 2^{me} classe, des dimanches et fêtes de précepte, de fêtes, vigiles et octaves privilégiées.

2o Aux messes des funérailles, *corpore présente*, ou même *jam sepulto*, on peut célébrer des messes basses de *Requiem tous les jours* ; elles ne sont interdites que les jours de fête de première classe et les fêtes de précepte.

Chronique Religieuse

Les paroissiens de Saint-Sauveur de Québec ont été témoins, le 22 avril dernier, d'une cérémonie bien touchante et de nature à produire de salutaires impressions dans leurs âmes. C'était une ordination sacerdotale.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a chanté la grand'messe et a promu à la prêtrise les Messieurs dont les noms suivent : — Jos. Labrecque, Arthur Lapointe, Albert Filteau, Jos. R. Pelletier, Albert Aubert, (un enfant de la paroisse,) Jos. Em. Rochette, Jos. Valère Roy, Chs Henri Tessier, Jos Euclide Bélanger, et Pierre Dion.

Dimanche dernier, 29 avril, encore une grande solennité à Saint-Sauveur de Québec. C'était le jubilé de sacerdoce et de profession religieuse de quatre Pères Oblats de M. I., les Rvds Pères Royer, Grenier, Babel et Arnaud. Ces deux derniers ont consacré leur saint ministère aux missions du Labrador, et les premiers ont exercé leur zèle au sein de notre population canadienne.

La cérémonie a été très belle. La messe a été chantée par M. l'abbé Albert Aubert, jeune prêtre, ordonné le dimanche précédent dans la même église. MM. Pichette et Donaldson remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Monseigneur l'Archevêque de Québec assistait au trône, accompagné du Rvd Père Jodoin, Provincial des Oblats et d'un autre Père.

Le sermon a été donné par Monseigneur l'Archevêque. — Sa Grandeur a extrait de l'Évangile du jour le texte comme le sujet de sa charmante allocution : *Ego sum pastor bonus*. — L'orateur distingué a montré comment les vénérables jubilaires avaient réalisé dans leur cinquante années de travaux et de fatigues pour le salut des âmes les grands traits caractéristiques du Bon Pasteur, peints avec une si merveilleuse perfection dans la vie du divin Maître.

Il a terminé en félicitant les héros de la fête comme les paroissiens de Saint-Sauveur, et en faisant voir à ces derniers tout ce qu'ils doivent de reconnaissance à la famille religieuse des Oblats de M. I.

La partie musicale a été rendue avec un succès rare.

On a aussi beaucoup admiré le délicat et le bon goût des décorations.

En somme ça été une fête grandiose, et dont la paroisse de Saint-Sauveur gardera longtemps la douce souvenance.

Nécrologie

M. l'abbé Urgel Archambault, ancien curé de Saint-Félix de

Valois, décédé le 29 avril, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec, 1er mai 1900.

J. CL. ARSENAULT, Ptre,

Secrétaire.

Itinéraire de la Visite Pastorale de 1900

1. — Saint-Henri	Vendredi	11—13 mai
2. — Saint-Anselme	Dimanche	13—15 "
3. — Sainte-Hénédiène	Mardi	15—16 "
4. — Sainte-Marie	Mercredi	16—18 "
5. — L'Enfant-Jésus	Vendredi	18—19 "
6. — Saint-Victor	Samedi	19—21 "
7. — Saint-Ephrem	Lundi	21—23 "
8. — Saint-Méthode	Mercredi	23—24 "
9. — St-Evariste, St-Hilaire de Dorset	Jeudi	24—26 "
10. — Saint-Samuel	Samedi	26—27 "
11. — Saint-Ludger	Dimanche	27—28 "
12. — Saint-Sébastien	Lundi	28—30 "
13. — Saint-Vital de L'Anpton	Mercredi	30 mai, 1 juin
14. — Saint-Honoré de Shenly	Vendredi	1—3 "
15. — Saint-Benoît-Labre	Dimanche	3—4 "
16. — Saint-Georges	Lundi	4—6 "
17. — Saint-Martin	Mercredi	6—7 "
18. — Saint-Gédéon	Jeudi	7—8 "
19. — Saint-Théophile	Vendredi	8—9 "
20. — Saint-Côme	Samedi	9—11 "
21. — Saint-Zacharie	Lundi	11—12 "
22. — Saint-Prospère	Mardi	12—13 "
23. — Saint-François	Mercredi	13—15 "
24. — Saint-Joseph	Vendredi	15—17 "
25. — Saints-Anges	Dimanche	17—19 "
26. — Sainte-Marguerite	Mardi	19—21 "
27. — Saint-Edouard de Frampton	Jeudi	21—23 "
28. — Saint-Odilon de Cranbourne	Samedi	23—24 "

29. — Saint-Benjamin	Dimanche	24—55	“
30. — Sainte-Germaine	Lundi	25—27	“
31. — Sainte-Justine	Mercredi	27—28	“
32. — Ste-Rose, St-Louis de Gonzague.	Jeudi	28—29	“
33. — Saint-Léon de Standon	Vendredi	29 juin, 1 juil	
34. — Saint-Malachie et Saint-Nazaire.	Dimanche	1—3	“
35. — Sainte-Claire	Mardi	3—5	“
36. — Saint-Lazare	Jeudi	5—7	“
37. — Saint-Damien	Samedi	7—8	“
38. — Notre-Dame de Buckland	Dimanche	8—9	“
39. — Saint-Hiléon	Lundi	9—10	“
40. — Saint-Magloire	Mardi	10—12	“
41. — Saint-Paul de Montminy	Jeudi	12—13	“
42. — Notre-Dame du Rosaire	Vendredi	13—14	“
43. — Saint-Cajétan d'Armagh	Samedi	14—15	“
44. — Saint-Raphaël	Dimanche	15..17	“
45. — Saint-Nérée	Mardi	17—18	“
46. — Saint-Gervais	Mercredi	18—20	“
47. — Saint-Charles	Vendredi	20—22	“

Calendrier

6	DIM	b	III apr. Pâq. Patronage de S. Joseph, 2 cl. Kyr. 2 ton. II Vêp.
7	Lundi	r	S. Stanislas, év. et martyr. [mém. du suiv. et du dim.]
8.	Mardi	b	Appar. sion de S. Michel, <i>dbl maj.</i>
9	Merccr.	b	S. Grégoire de Nazianze, év. et docteur.
10	Jeudi	b	S. Antonin, évêque et confesseur.
11	Vend.	b	S. François de Hiéronymo, confesseur.
12	Samd.	tr	SS. Nérée, Achillée, Domitille, etc., mart.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Sillery, le 6; à Sainte-Famille, I. O., le 8; à Cranbourne, le 9; à Sainte-Sophie, le 10; à Limoilou, le 12.